



APPEL À PROJETS

Incitatif à la tenue
de concours

**RÉALISONS
MONTRÉAL**
VILLE UNESCO DE DESIGN

**APPEL
À PROJETS**

**INCITATIF À LA
TENUE DE CONCOURS**

RÉALISONS MONTRÉAL
VILLE UNESCO DE DESIGN

TABLE DES MATIÈRES

1	NATURE ET BUTS	4
2	ORIGINE ET MISE EN CONTEXTE	5
3	COMMENT PARTICIPER	6
4	DOCUMENTS À DÉPOSER	6
5	ÉCHÉANCIER	7
6	CRITÈRES ET PROCÉDURE DE SÉLECTION	8
7	SUITES ADVENANT LA SÉLECTION DU PROJET	8
-		
	ANNEXE	10

1 NATURE ET BUTS

Le chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design vise à donner aux projets urbains montréalais une valeur ajoutée en soutenant l'organisation de concours de design qui permettent de choisir des professionnels en fonction de la qualité de leurs idées et de la comparaison de plusieurs propositions concrètes.

L'appel s'adresse aux arrondissements, aux services centraux de la Ville de Montréal, à la Société de transport de Montréal, à la Société du parc Jean-Drapeau, à la Société d'habitation et de développement de Montréal et à Stationnement Montréal, qui envisagent de mettre en œuvre d'ici 2011 un projet urbain comportant une dimension de design (architecture, architecture de paysage, design industriel, design urbain, design graphique, design d'intérieur). La construction, l'aménagement intérieur ou la réfection d'un équipement sportif, culturel ou communautaire ou de transport public, l'aménagement d'un espace public, l'implantation de mobilier urbain ou d'une signalisation publique constituent autant de types de projets admissibles. Les ateliers de design et les concours d'idées ne sont pas financés.

Chacun des projets sélectionnés est admissible à :

- un financement pouvant atteindre 100 000 \$, applicable à la tenue d'un concours de design;
- un accompagnement par l'équipe du bureau Design Montréal dans l'organisation du concours et dans la diffusion et la promotion de ses résultats;

et l'ensemble du chantier bénéficie du soutien scientifique de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

Le financement offert a pour but de prendre en charge une partie des coûts associés à la tenue d'un concours (honoraires des concurrents, production de documents, diffusion des résultats, ...), tandis que l'accompagnement vise à ramener à environ deux mois et demi en moyenne¹ l'ensemble du processus (appel public de candidatures, sélection des concurrents, élaboration des propositions par les concurrents, analyse des propositions, sélection du lauréat) afin de permettre la réalisation des projets sans modification significative de l'échéancier prévu.

¹ Ce délai est présenté ici à titre indicatif et il peut être variable selon le type de projet.
Voir aussi l'encadré → PAGE 9

2 ORIGINE ET MISE EN CONTEXTE

Depuis 1991, la Ville de Montréal, d'abord par son Commissariat au design puis par son bureau Design Montréal, mise sur la promotion et le développement d'initiatives qui encouragent la participation des designers au devenir culturel et économique de la ville. En décernant à Montréal en 2006 le titre de Ville de design, l'UNESCO reconnaissait notamment la vigueur de l'industrie montréalaise du design, ainsi que le nombre et la qualité des créateurs et concepteurs montréalais. Elle soulignait du même coup les multiples occasions qui s'offrent à Montréal d'intégrer le design à ses projets et encourageait fortement les pouvoirs publics à maximiser le profit à tirer de ce potentiel créatif et de ces opportunités.

Les Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle ont produit un plan d'action (2007-2017) qui met de l'avant, parmi ses engagements, la promotion de l'excellence en architecture et l'affirmation de Montréal comme Ville UNESCO de design. Le message a été entendu et c'est dans cette perspective que quatre partenaires :

- la Ville de Montréal;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- la Conférence régionale des élus de Montréal;

se sont concertés pour contribuer à une enveloppe de 1,2 M\$ destinée à encourager les organismes qui désirent réaliser des projets urbains montréalais à les soumettre à un concours de design dans le cadre du présent appel de projets.

Un concours de design est une procédure transparente de planification stratégique qui :

- met à contribution les ressources des créateurs montréalais;
- accorde une grande importance aux phases de définition et de conception des projets;
- crée une saine compétition entre professionnels sur les concepts plutôt que sur les prix et favorise l'émulation;

ce qui, au bout du compte, permet de renforcer la qualité des projets et l'excellence en design, au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs de ces projets.

Au cours des dernières années, certains projets publics réalisés à Montréal ont fait l'objet de concours de design. C'est notamment le cas :

- du réaménagement du boulevard Décarie (design urbain), entre la rue du Collège et le boulevard Côte-Vertu (arrondissement de Saint-Laurent);
- du réaménagement de l'édifice patrimonial Gilles-Hocquart (architecture), abritant le Centre d'archives de Montréal, 535 avenue Viger Est (arrondissement de Ville-Marie);
- du meublier de lecture de la Grande Bibliothèque (design industriel), 475 boul. de Maisonneuve Est (arrondissement de Ville-Marie).

3 COMMENT PARTICIPER

Le demandeur doit :

- soumettre un projet visant une réalisation exemplaire, de portée et d'utilité publiques, sur le territoire de Montréal;
- soumettre un projet qui, selon son envergure et sa complexité, devra au moins être mis en œuvre et au mieux être terminé avant décembre 2011;
- présenter un budget de réalisation confirmé pour le projet soumis;
- soumettre l'ensemble des documents à déposer (documents relatifs à l'organisme demandeur, lettre de présentation, description du projet, échéancier du projet, montage financier, type d'aide sollicitée) dans le respect de l'échéancier : dépôt soit le 15 mars soit le 9 août 2010;
- signaler toute apparence de conflit d'intérêt que pourrait comporter l'évaluation ou la sélection du projet.

Le demandeur doit également spécifier le niveau d'avancement du projet de concours :

- concours planifié : l'organisme demandeur a déjà prévu, dans la planification de son projet, la tenue d'un concours et a commencé à travailler sur l'objet et les modalités de celui-ci, mais il cherche du financement pour accroître le nombre de concurrents, les honoraires, la diffusion;
- concours à élaborer : l'organisme demandeur a un projet déjà planifié qu'il souhaite confier à un designer ou à un architecte. Voulant profiter de l'opportunité qui lui est offerte, il souhaite sélectionner ses professionnels par concours et cherche de l'accompagnement et du financement pour l'élaboration du concours.

4 DOCUMENTS À DÉPOSER

Le demandeur doit déposer certains documents relatifs au projet :

- lettre de présentation d'au plus deux pages, exposant pourquoi il souhaite choisir ses concepteurs par concours plutôt que par appel d'offres traditionnel;
- description et portée du projet (il peut s'agir d'un résumé du programme des besoins ou du cahier des charges), composition et expérience de l'équipe d'encadrement du projet et disciplines du design mises à contribution, s'il y a lieu;
- identification du niveau d'avancement du concours;
- présentation la plus détaillée possible de l'échéancier du projet, distinguant les étapes de planification, de conception, de développement et de réalisation;
- montage financier du projet, incluant ventilation des coûts et sources de financement pour chaque phase du projet;
- type d'aide sollicité (accompagnement et/ou financement).

L'ensemble des documents déposés sert à présenter la façon dont l'organisme demandeur envisage l'intégration du processus de concours dans le développement de son projet.

Les documents doivent être transmis avant la date de tombée (section 5)
à l'adresse suivante :

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Appel à projets

Bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

5 ÉCHÉANCIER

APPEL À PROJETS

- **janvier 2010**

DATES-LIMITES

POUR SOUMETTRE DES PROJETS

- premier dépôt :
15 mars 2010, avant 12 h
- tenue du comité de sélection :
au plus tard le **9 avril 2010**

- deuxième dépôt :
9 août 2010, avant 12 h
- tenue du comité de sélection :
au plus tard le **27 août 2010**

TENUE DU CONCOURS

OU MISE EN ŒUVRE DU PROJET

(SELON L'ENVERGURE ET LA COMPLEXITÉ)

- avant **décembre 2010**

6 CRITÈRES ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un comité, composé :

- d'experts externes reconnus en architecture, urbanisme et design;
- de représentants des partenaires (Ville, ministères, Conférence régionale des élus);
- et de membres du comité de pilotage des Rendez-vous 2007;

sélectionnera parmi les candidatures admissibles les projets appelés à faire l'objet d'un concours en se basant sur les critères suivants :

- valeur ajoutée conférée aux projets urbains montréalais retenus par la tenue du concours, c'est-à-dire la différence entre la valeur du projet avec et sans concours;
- utilité publique du projet, c'est-à-dire la contribution relative du projet dans un contexte d'usage;
- garanties de réalisation du projet (expertise, budgets, réglementation, risques)
- conformité du projet déposé aux objectifs de Réalisons Montréal Ville UNESCO de design;
- mise en œuvre du projet ou concours finalisé avant décembre 2010 au plus tard.

La sélection tiendra également compte d'une juste répartition des projets retenus :

- selon leur type (bâtiments, espaces publics, mobilier,...);
- selon les disciplines mises à contribution (design urbain, industriel, graphique, architecture, architecture de paysage, ...);
- selon leur distribution géographique sur le territoire de Montréal.

7 SUITES ADVENANT LA SÉLECTION DU PROJET

Si son projet est retenu, l'organisme demandeur accepte que l'équipe du bureau Design Montréal, dans le cadre du chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design :

- travaille de pair avec l'organisme demandeur à la formulation de l'objet et des modalités du concours ainsi qu'au choix du meilleur type de concours afin de bien répondre aux objectifs de qualité de toutes les parties;
- puisse utiliser les résultats du concours (propositions finalistes) pour organiser des activités de diffusion publique et de promotion des concours.

En termes d'accompagnement :

- tout projet développé en concours devra être encadré par un conseiller professionnel, qui verra à la formation d'un comité de pilotage dont la composition sera établie conjointement avec Réalisons Montréal Ville UNESCO de design;
- le bureau Design Montréal supervisera le processus par une présence d'office au comité de pilotage.

En termes de financement :

- le budget du concours est élaboré de concert avec Réalisons Montréal Ville UNESCO de design;
- les processus du versement de l'aide financière et de la reddition de comptes pourront différer selon que le projet est mené par la Ville, (un arrondissement, un service central) ou par un organisme (STM, Société du parc Jean-Drapeau, SHDM, Stationnement Montréal);
- le financement accordé à chaque projet peut atteindre 100 000 \$.

Le financement accordé est applicable :

- aux honoraires du conseiller professionnel;
- aux frais de production des documents de concours;
- aux honoraires des professionnels concurrents;
- aux honoraires des membres du jury;
- aux coûts de diffusion (appel et annonce des résultats à chaque étape);
- au besoin, aux autres frais d'expertise-conseil (élaboration du programme, suivi du développement du projet lauréat).

Les frais de comité de pilotage, de comité technique, de programme des besoins (programme fonctionnel et technique) et de cahier des charges ne constituent pas des dépenses admissibles.

IMPORTANT

Notez que les suites données au concours sont conditionnelles à l'obtention d'une modification à la Loi sur les cités et villes prévue pour juin 2010 (concours de design) ou d'une dérogation du ministre (concours d'architecture) permettant l'attribution d'un mandat de développement du concept au lauréat du concours.

QUESTIONS

Si vous avez des questions au sujet de cet appel, veuillez téléphoner au 514-872-2759 ou nous écrire à info@realisonsmontreal.com.

ANNEXE

CHANTIER RÉALISONS MONTRÉAL VILLE UNESCO DE DESIGN

Ce projet, initié par le bureau Design Montréal et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Conférence régionale des élus de Montréal, a pour but de favoriser des opportunités de création et de mettre en valeur les initiatives du milieu du design qui font vivre et rendent tangible le statut de Montréal au titre de Ville UNESCO de design. Il vise l'atteinte des objectifs inscrits au *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*. Pour de plus amples renseignements, consultez realisonsmontreal.com.

OBJECTIFS RÉALISONS MONTRÉAL VILLE UNESCO DE DESIGN

Réalisons Montréal Ville UNESCO de design a pour principaux objectifs de :

- mobiliser les différents acteurs influents du développement urbain autour du projet de conception et de construction de la ville avec les designers;
- développer l'intérêt, le goût et conséquemment les attentes des Montréalais pour la qualité en matière de design s'appuyant sur la force de l'exemple;
- promouvoir le concours de design comme processus d'attribution de la commande publique pour sa transparence, sa portée pédagogique et la qualité qu'il génère;
- faciliter à la relève et aux talents confirmés l'accès à la commande publique en design;
- mettre en valeur les pratiques exemplaires et valoriser tous ceux et celles qui défendent la qualité en design;
- favoriser la réalisation de projets qui participent à la qualité et à la durabilité du milieu de vie et à la mise en valeur des paysages urbains montréalais.

ÉTAPES DU CONCOURS

Dans un contexte de marché public, qui vise transparence et équité dans l'attribution de la commande, le concours comme processus de sélection peut être très avantageux. Préparé méticuleusement, il peut contribuer à améliorer le projet et en faciliter sa réalisation. Le concours allonge d'ailleurs peu le déroulement habituel d'un projet. Les éléments en **gras** sont des étapes qui doivent être faites dans le cadre de la plupart des projets.

AVANT

- **réalisation des études préalables;**
- **rédaction du programme des besoins / cahier des charges;**
- **rédaction de l'appel public** de candidatures et du règlement du concours;
- **sélection du jury;**
- **approbation de la démarche par les instances appropriées.**

PENDANT

- **appel public de candidatures** (3 à 4 semaines);
- **sélection des concurrents** par le jury (peut aussi être fait par invitation);

- élaboration des propositions par les concurrents (3 à 6 semaines en fonction de la complexité du projet);
- dépôt des propositions par les concurrents;
- **analyse technique, fonctionnelle et financière des propositions;**
- sélection du lauréat par le jury.

APRÈS

- activité de diffusion des propositions.

CONSEILLER PROFESSIONNEL

Le conseiller professionnel est chargé de l'organisation du concours. Pour l'essentiel, son rôle est le suivant :

Avant le lancement du concours, le conseiller professionnel peut offrir des conseils stratégiques dans la définition du type de concours et de ses termes.

Il doit ensuite :

- rédiger le règlement du concours, le document d'appel de candidatures et le cahier des charges en collaboration avec les partenaires;
- voir à la constitution d'un jury;
- procéder, en collaboration avec les personnes désignées, à l'annonce du concours et à la diffusion de l'information.

Pendant le déroulement du concours, le conseiller professionnel doit :

- vérifier la conformité des dossiers de candidatures
- s'assurer du bon déroulement du concours dans le respect des règles établies et signaler tout dysfonctionnement au comité de pilotage (en particulier lors du jugement);
- assister le comité de pilotage et le jury dans ses travaux;
- communiquer avec les concurrents et répondre à leurs questions durant les périodes prévues à cet effet;
- consigner toute la documentation ayant trait au concours, comme les notes sur les échanges avec les concurrents et les séances d'évaluation des propositions par le jury.

Après le lancement du concours, le conseiller professionnel doit :

- informer des résultats du concours tous les concurrents simultanément et de la même manière;
- voir à la diffusion des résultats du concours et, le cas échéant, du rapport écrit du jury;
- rassembler et transmettre à Réalisons Montréal le dossier du concours, y compris tous les documents-clés du concours : appel de candidatures, règlement, cahier des charges, foires aux questions, procès-verbaux des délibérations du jury, dossiers des concurrents et autres documents ayant trait au concours.

Le mandat prend généralement fin avec l'annonce publique du lauréat.

REMARQUE

Les conseillers professionnels chargés des concours d'architecture doivent veiller à l'application des règlements de l'Ordre des architectes du Québec.

COMITÉ DE PILOTAGE

Comité d'encadrement pour le démarrage du processus de concours. Il est habituellement composé de personnes-clés (décideurs administratifs) représentant les grands intervenants dans le projet. Le comité de pilotage participe aux décisions, à l'établissement des grandes lignes du concours et des documents à produire, il fixe les échéanciers et discute de la composition du jury. Il peut participer à la sélection du conseiller professionnel. Enfin il entérine les documents régissant l'ensemble du concours.

COMITÉ TECHNIQUE

Aussi appelé commission technique, ce groupe est constitué de personnes sélectionnées pour leur expertise fine d'un ou plusieurs des aspects du projet faisant l'objet du concours. Le mandat du comité technique se situe à la fin du processus, avant la tenue du jury final. Il consiste en un examen objectif des différents volets de chacune des prestations (aspects techniques, financiers, faisabilité...). Ces analyses sont transmises au jury; une synthèse peut dans certains cas être transmise aux finalistes avant leur présentation finale. Le comité technique se rencontre habituellement une fois, toujours avant la tenue du jury final.

PHOTOGRAPHIES

Réaménagement du boulevard Décarie (design urbain),
entre la rue du Collège et le boulevard Côte-Vertu
(arrondissement de Saint-Laurent)



↑ SOURCE : *Cahiers des bonnes pratiques en design*, 3. *Vingt et un projets montréalais pour amorcer durablement le 21^e siècle*. p. 27.

Réaménagement de l'édifice patrimonial Gilles-Hocquart (architecture),
abritant le Centre d'archives de Montréal, 535 avenue Viger Est
(arrondissement de Ville-Marie)



↑ SOURCE : hanganu.com. Dan S. Hanganu, architectes.

Mobilier de lecture de la Grande Bibliothèque (design industriel),
475 boul. de Maisonneuve Est (arrondissement de Ville-Marie)



↑ SOURCE : dallairedesign.com. Michel Dallaire design industriel inc. Photo : Roch Coulombe

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Appel à projets

Ville de Montréal
Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

info@realisonsmontreal.com
realisonsmontreal.com

REALISONS MONTREAL .COM

PRODUCTEURS

desigmontréal

Université 
de Montréal

chaire UNESCO
paysage et
environnement

GRANDS PARTENAIRES

Québec 

Avec la participation de :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Montréal 

Ville UNESCO de design


de Montréal
Conférence régionale des élus